

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 REGION DE L'EST  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT DE LA KADEY  
 \*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE KENTZOU**  
 \*\*\*\*\*  
 SERVICE INTERNE DE GESTION  
 ADMINISTRATIVE DES MARCHES  
 PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 EAST REGION  
 \*\*\*\*\*  
 KADEY DIVISION  
 \*\*\*\*\*  
**KENTZOU COUNCIL**  
 \*\*\*\*\*  
 INTERNAL ADMINISTRATIVE  
 MANAGEMENT SERVICE FOR  
 PUBLIC CONTRACTS

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N° 002/AONO/RE/DK/C-KENTZOU/SG/SIGAMP/ CIPM/2026 DU 16/01/2026 EN  
 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX  
 D'AMENAGEMENT DES STADES DE FOOTBALL DE SOUS MANGUIER,  
 KENTZOU – OKA ET SANDJI 2 DANS LA COMMUNE DE KENTZOU,  
 DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.**

Financement : BIP- Exercice 2026

#### **1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KENTZOU, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'aménagement des stades de football de sous manguier, kentzou oka et Sandji 2 dans la Commune de Kentzou, Département de la Kadey, Région de l'Est.

#### **2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Ces travaux sont programmés pour l'exercice 2026

La consistance des travaux concerne les rubriques suivantes :

- Installation du chantier ;
- Amenée et repli du matériel ;
- Dégagement mécanique ;
- Terrassements ;
- Mise en forme ;
- Traçage du stade de football ;
- F/P des goals du stade de football,
- Fourniture des filets, sifflet, ballon, fanions et poteau de corner.

#### **3 - ALLOTISSEMENT**

Les travaux sont constitués en un seul lot unique :

N° Lot	Désignations	Montant TTC	Caution de soumission (2%)
unique	Aménagement du stade de football de Sous Manguier	<b>30 000 000 FCFA</b>	<b>600 000 FCFA</b>
	Aménagement du stade de football de Kentzou - Oka		

	Aménagement du stade de football de Sandji 2		
--	--	--	--

#### **4-COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:**

Le coût prévisionnel de l'opération est de : trente millions (30 000 000) FCFA TTC ;

#### **5- PARTICIPATION**

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises catégorisées ou non spécialisées dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

#### **6-FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP, Exercice 2026.

#### **7-ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès du Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de KENTZOU, d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

#### **8-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie de KENTZOU au Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30, dès publication du présent avis.

#### **9-REMISE DES OFFRES**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous plis cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de KENTZOU au Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU au plus tard le 16/ 02/ 2026 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

**N° 002/AONO/RE/DK/C-KENTZOU/SG/SIGAMP/ CIPM/2026 DU 16/ 01/ 2026 EN  
PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
DES STADES DE FOOTBALL DE SOUS MANGUIER, KENTZOU – OKA ET SANDJI 2  
DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE  
L'EST.**

*" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "*

#### **10- RECEVABILITE DES OFFRES**

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément

aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

## 11 - OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de KENTZOU dans la salle Multifonctionnelle le 16/ 02/ 2026 à 11 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## 12-CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

### A. Critères éliminatoires :

#### a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ou pièces scannées ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaires ;
- 4) Absence de l'Attestation de catégorisation ou de la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP pour les entreprises catégorisées. (En cas de concurrence l'entreprise catégorisée est qualifiée au détriment de celle qui ne l'est pas) ;

#### b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- 3) Offre technique incomplète ou non conforme ;
- 4) Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

#### c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire d'une tâche quantifiée;

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

### B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	DESIGNATION CRITERES	EVALUATION	OBSERVATIONS
T	Personnel d'encadrement	3	
TT	Références techniques de l'entreprise	2	
TTT	Matériels et équipements essentiels	3	
TV	Méthodologie d'exécution	2	
V	Capacité financière	2	
VT	Compréhension du projet	5	
VTT	Présentation des offres	3	
TOTAL		20	

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de oui supérieur ou égal à 70% de l'évaluation technique, (soit au moins 14 oui sur 20) seront examinées.

#### 13-DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 14-CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du coût prévisionnel ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

#### 15-DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

#### 16-ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

## 17-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Mairie de KENTZOU.

### **AMPLIATIONS**

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PREFET/KADEY
- ✓ DDMINMAP/KADEY ;
- ✓ DDMINDEVEL/KADEY
- ✓ CIPM ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

